



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assujettissement

Question écrite n° 110163

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution des recettes de la TVA depuis 2007 pour le département du Rhône.

Texte de la réponse

Les éléments de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont été obtenus à partir des fichiers annuels des déclarations de TVA déposées mensuellement, trimestriellement ou annuellement, entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2010 ; il s'agit des déclarations déposées au titre des périodes d'affaires de 2007 à 2010. Les entreprises sélectionnées dans chacun des fichiers sont les entreprises dont le siège social est situé dans le département du Rhône. Les montants de TVA nette correspondent à la différence entre la TVA brute collectée et la TVA déductible, hors report de crédit de TVA. Il s'agit par conséquent de TVA déclarée et non pas de TVA encaissée. Les résultats demandés sont :

(En Meuros.)

ANNÉE	TVA NETTE
2007	4 802
2008	5 373
2009	4 801
2010	4 926

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110163

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5662

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13301